

Cabinet de
Alexandre JULIEN
doyen des juges d'instruction

à

N° Parquet : 21020000041
N° de dossier : JICABDJ121000002

Avis d'ordonnance rendue

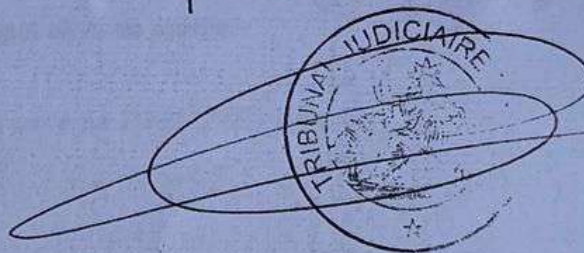
Dans l'affaire suivie contre :

Vu la plainte avec constitution de partie civile de ZIABLITSEV Sergei en date du 09 janvier 2021

Le Doyen a rendu une ordonnance d'irrecevabilité le 26 janvier 2021.

Fait en notre cabinet, le 26 janvier 2021

Le doyen des juges d'instruction,



Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Tribunal judiciaire de Nice

Cabinet de Alexandre JULIEN
doyen des juges d'instruction

N° Parquet : 21020000041
N° instruction : JI CABDJI 21000002
Identifiant justice : 2100187264U

ORDONNANCE D'IRRECEVABILITÉ DE LA CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Nous, Alexandre JULIEN, doyen des juges d'instruction, étant en notre cabinet au Tribunal judiciaire de Nice ;
Vu les articles 85, 88 du code de procédure pénale ;

Vu l'article 85 du code de procédure pénale ;

Vu la plainte avec constitution de partie civile de ZIABLITSEV Sergei en date du 09 janvier 2021

contre ?

du chef de : ?

Vu les réquisitions du Parquet d'irrecevabilité en date du 22 janvier 2021 pour défaut de plainte préalable,

Attendu que le plaignant n'a pas justifié du dépôt de cette plainte,

PAR CES MOTIFS

Déclarons irrecevable la constitution de partie civile de ZIABLITSEV Sergei.

Fait en notre cabinet, le 26 janvier 2021
Le doyen des juges d'instruction

Alexandre JULIEN

Copie de la présente ordonnance a été adressée par lettre recommandée à la partie civile le 26 janvier 2021.

Le greffier

La copie de la présente ordonnance a été transmise à Monsieur le Procureur de la République le 26 janvier 2021.

Le greffier